

## **Avis du CHSCT de l'Yonne – Avril 2016**

### **Avis : suivi de l'avis de juillet 2015 demandant nomination d'un expert agréé**

Le 3 juillet 2015, le CHSCT a voté la nomination d'un expert agréé pour analyser la situation de toxicité de salles au collège Denfert-Rochereau d'Auxerre. En absence de réponse écrite dans les deux mois, le CHSCT renouvelle sa demande et rappelle qu'en cas de refus, celle-ci doit être justifiée devant le CHSCT ministériel.

### **Avis sur l'utilisation des salles au collège Denfert-Rochereau**

Suite à la visite du CHSCT du 8 février 2016, le CHSCT rappelle que c'est la responsabilité de l'employeur d'assurer la sécurité et la santé des salariés Il préconise donc que les salles incriminées soient fermées et interdites d'accès à tous les personnels en attendant que le problème soit résolu. Des salles permettant des conditions d'exercices de bonnes qualité devront être mises à disposition. En particulier le matériel nécessaire devra être transféré.

### **Avis sur le rôle des médecins de prévention au collège Denfert-Rochereau**

Suite à la visite du CHSCT du 8 février 2016, le CHSCT préconise que, dans le cadre du tiers-temps en milieu de travail qui est dû par les médecins de préventions, ceux-ci viennent constater in-situ le lien entre les symptômes et le poste de travail des personnels concernés.